



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 19 - Contrat eau et climat entre l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le SYBERT, le SMMSBVA, la Fédération de Pêche du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la CMA du Doubs

Délibération n° 008194

Contrat eau et climat entre l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le SYBERT, le SMMSBVA, la Fédération de Pêche du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la CMA du Doubs

Rapporteur : M. Christophe LIME, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°2	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver le contrat eau et climat qui est un contrat multipartite par lequel l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil départemental du Doubs s'engagent à financer des actions visant à protéger ou améliorer l'environnement sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les autres signataires, GBM, la Ville de Besançon, le SYBERT, le SMMSBVA, la FDP25 s'engagent à réaliser les travaux, études et actions objets du présent contrat. Enfin, la CCI et la CMA participent en tant qu'intermédiaires auprès des entreprises. Le contrat porte sur les années 2026 à 2028.

I. Objet du contrat

Le contrat Eau et Climat est un outil de programmation pluriannuel qui vise à mobiliser les acteurs d'un territoire autour des enjeux liés à l'eau et au climat. Il engage les parties prenantes sur un programme d'actions visant à atteindre le bon état quantitatif et qualitatif des ressources en eau ainsi qu'à s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

Il s'agit pour notre territoire de la troisième contractualisation, après celles portant respectivement sur les années 2019-2021 et 2023-2025, et ayant permis d'accompagner la collectivité dans une accélération de ses politiques de préservation de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. Le dernier contrat portait sur des engagements financiers de 3,84 M€ dont 3,15 M€ en faveur de GBM.

Ce nouveau contrat a pour périmètre les communes de GBM. Ses effets portent sur l'ensemble des actions contribuant à préserver ou améliorer l'environnement au cours des années 2026 à 2028. On y compte notamment :

- des remises à niveau de stations d'épuration,
- la réalisation des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sur les Unités de Distribution (UDI) qui n'en sont pas encore dotées,
- des études pour améliorer la connaissance des ressources stratégiques,
- des travaux de déconnexion ou de désimperméabilisation de cours d'école ou de secteurs de voirie,
- du réemploi de l'eau de pluie pour améliorer la sobriété en eau potable,
- de la sensibilisation de tous les publics (écoles, manifestations diverses, en centres de tri) à la réduction des déchets générateurs de pollution du milieu aquatique,
- de la restauration de ruisseaux,
- de la réduction des rejets de toxiques par les entreprises.

II. Engagements des parties

Les parties sont constituées des financeurs, des porteurs de projets, des intermédiaires auprès des entreprises.

L'Agence de l'Eau RMC et le CD25 s'engagent à financer les actions réalisées par les différents maîtres d'ouvrages, à savoir GBM, la Ville de Besançon, le SYBERT, le SMMSBVA, la FDP25, lesquels s'engagent à les réaliser.

GBM aura par ailleurs à sa charge le suivi du contrat et organisera à ce titre un comité technique et un comité de pilotage pour chacune des trois années du contrat.

Enfin, la CCI Saône-Doubs et la CMA Bourgogne Franche-Comté participent en tant qu'intermédiaires auprès des entreprises.

III. Pièces constitutives du contrat

Le contrat s'articule autour du texte même des engagements, un tableau récapitulatif des actions, une fiche pour les actions nécessitant d'être davantage explicitées.

IV. Éléments financiers du contrat

Tous maîtres d'ouvrage confondus s'engagent sur 25,7 M€ d'opérations, dont 21,5 M€ pour GBM et 1,2 M€ pour la Ville de Besançon pour respectivement 5,9 M€ et 490 k€ de subventions.

Ces chiffres correspondent seulement aux sommes allouées par l'Agence de l'Eau RMC. Le CD25 complétera ces montants en attente de précisions qui seront fournies au Bureau de janvier.

Dans tous les cas, chaque dossier devra faire l'objet d'une demande d'aide spécifique selon les financements respectifs des financeurs sur la base de cette liste prévisionnelle.

Mmes Marie LAMBERT (1) et Carine MICHEL (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat Eau et Climat entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, le SYBERT, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté et Grand Besançon Métropole joint en annexe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le présent contrat et à solliciter les subventions allouées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

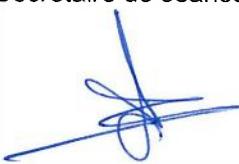
Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

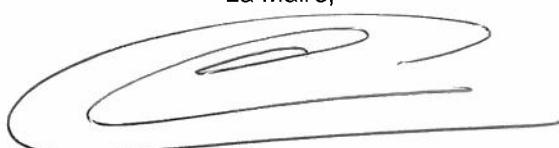
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



CONTRAT EAU ET CLIMAT

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil Départemental du Doubs

Ville de Besançon

Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs

Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne

2026-2028

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
<i>Présentation générale</i>	4
<i>Les enjeux de l'eau du territoire</i>	8
1. Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC	8
2. Enjeux eau « autres »	8
<i>Le contrat Eau et Climat CUGBM</i>	8
Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE, PBACC	8
L'instance de gouvernance du contrat	8
La structure porteuse du contrat	9
Adéquation du contrat avec les moyens prévus	9
Indicateurs de suivi du contrat	9
<i>Le contrat</i>	10
Article 1 - Objet du contrat	10
Article 2 - Périmètre et structure porteuse	10
Article 3 - Durée du contrat	11
Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier	11
Article 5 - Engagements des signataires	11
5.1. Engagement des maîtres d'ouvrages	11
5.2. Engagement de la structure porteuse	11
5.3. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	12
5.4. Engagement du Conseil Départemental du Doubs	12
Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat	13
Article 7- Modification et résiliation	13
<i>Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat</i>	15
<i>Annexe 2 : Fiches actions</i>	16
<i>Annexe 3 : Tableau récapitulatif financier</i>	39

Introduction

Deux contrats ont été précédemment signés par l'Agence de l'Eau avec Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la source d'Arcier, la Chambre du Commerce et d'Industrie Saône-Doubs. Ces contrats ont porté sur les périodes 2019-2021 et 2022-2023 et le dernier a présenté un fort taux de réalisation technique (70%) et financier (80%). Le présent contrat va désormais inclure également le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté.

Volet Milieux aquatiques et humides, biodiversité

Les cours d'eau du territoire de la CUGBM sont qualifiés au titre du SDAGE (2022-2027) en état écologique moyen (La Loue, le Doubs, ruisseau de Nancray, ruisseau de Bénusse), médiocre (Ognon, la Corcelle, ruisseau d'Axon, ruisseau de Grandfontaine, ruisseau de Recologne, ruisseau des Longeaux) ou mauvais (Lanterne, ruisseau du marais de Saône)

Sur le territoire, les cours d'eau sont de manière globale, très artificialisés du fait des usages de navigation et des usages agricoles. De nombreux passages souterrains, rectifications, recalibrages et modifications de tracés du lit ont été antérieurement réalisés, sans apprêhender les effets négatifs sur l'écologie des rivières, la qualité de l'eau et le risque inondation.

Aujourd'hui et dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CUGBM œuvre à combiner pour chacun de ses projets, la restauration et renaturation des rivières avec la prévention des inondations.

Sur le bassin versant du Doubs, la CUGBM participait au contrat rivière Doubs 2014-2020 animé par l'EPTB Saône et Doubs et gouverné par le Comité Rivière, qui s'est prolongé jusqu'en 2022 par voie d'avenant. La CUGBM participe désormais à l'élaboration du futur contrat sur l'axe Doubs. Par ailleurs, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est signée entre la CUGBM et la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique sur la période 2024-2026 pour la réalisation d'études et d'actions de restauration sur les affluents du Doubs.

Pour améliorer la qualité écologique et chimique des rivières, plusieurs leviers sont nécessaires, au-delà des actions menées sur les rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques :

- Acquérir de la connaissance sur la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau du territoire, y compris sur la thermie dans un contexte de réchauffement climatique
- Poursuivre les études préalables et de maîtrise d'œuvre pour la restauration écologique des rivières
- Mener des travaux de restauration et de renaturation des cours d'eau

Volet Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages

Les ressources en eau de la CUGBM se situent dans divers horizons géologiques : nappe alluviale du Doubs, de l'Ognon, forage dans le karst moyen et profond, source karstique... Cependant, l'ensemble de ces ressources en eau est sensible aux périodes d'étiage.

Ce contrat Eau et Climat souhaite aller plus loin en matière de préservation de la ressource en eau. A la suite de l'étude des principales ressources stratégiques réalisée en 2024-2025, la CUGBM souhaite poursuivre la démarche avec la rédaction de la stratégie, la concertation et l'intégration aux documents d'urbanisme (phase 3).

Un seul captage sur le territoire du contrat est classé comme prioritaire au titre des pollutions diffuses, celui de la Source d'Arcier. Il s'agit d'une ressource très importante pour la Ville de Besançon puisqu'elle représente 50% de son alimentation en eau potable. L'objectif prioritaire du contrat sera d'engager une réflexion sur la pérennité et l'efficacité des actions de protection de la ressource sur le captage d'Arcier (développement d'une stratégie foncière, projet de territoire en lien avec le PAT...).

Volet Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances)

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie :

- des mesures "assainissement" sur les bassins versants du Doubs Moyen, de la Loue et de l'Ognon visant la reconstruction ou le redimensionnement de stations d'épuration (STEU de Saône, d'Amagney, de Fontain, Pugey, Audeux, Pouilley les vignes, Champvans les Moulins, Champagney et Chaudefontaine)
- des mesures "assainissement" sur les bassins versants du Doubs Moyen, de la Loue et de l'Ognon visant la réhabilitation ou la création de réseau d'assainissement (Réseaux de Saône, Gennes, Nancray, d'Amagney, de Fontain, Pugey, Audeux, Pouilley les vignes, Champvans les Moulins, Champagney et Chaudefontaine)

En matière d'assainissement, les objectifs prioritaires du contrat sont :

- de réduire les apports d'eaux claires parasites dans les réseaux et les rejets directs au milieu à travers la déconnexion des eaux pluviales et leur gestion intégrée, la mise en séparatif et les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
- de réhabiliter ou reconstruire les stations identifiées prioritaires au PDM/PAOT (Fontain, Pugey, Champvans les Moulins). Les autres, Pouilley-les-Vignes, Champagney, Audeux, Amagney, Saône feront l'objet d'étude.

Pour donner suite de l'élaboration du Schéma de Gestion intégrée des Eaux pluviales, la CUGBM et la Ville de Besançon souhaitent poursuivre les opérations de désimperméabilisation

Initiée par la Ville de Besançon dans les années 90, la lutte contre les pollutions dispersées non domestiques s'est peu à peu étendue géographiquement par le biais d'opérations collectives. Avec le transfert, le 1er janvier 2018, de la compétence assainissement des 67 communes, dont Besançon, à l'EPCI, l'action a été étendue à l'intégralité du périmètre de la CU GBM grâce à un accompagnement par l'Agence de l'eau dans le cadre du 11ème programme (opération collective Préventox). La CUGBM souhaite engager aujourd'hui une démarche territoriale de réduction des substances dangereuses qui intègre l'ensemble des sources de contamination (domestique, industrielle et agricole).

Présentation générale

1. Le territoire du contrat

<i>Nb habitants</i>	<i>198 248 habitants</i>
<i>Nb communes et EPCI</i>	<i>67 communes</i>
<i>EPTB, EPAGE ou syndicats de BV</i>	<i>EPTB Saône et Doubs, Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin Versant de la Source d'Arcier, Syndicat de la Vallée de l'Ognon</i>
<i>Zonage solidarité (FRR et ZRR) : nb communes</i>	<i>Hors FRR</i>
<i>Principales activités économiques liées à l'usage de l'eau</i>	<i>Microtechnique, Papeterie, Industrie agroalimentaire, Agriculture (polyculture-élevage), Navigation</i>
<i>SAGE(s), SCOT(s), PLUi existants</i>	<i>SCOT, PLUi GBM en projet</i>
<i>Outils opérationnels (PTGE, PAPI) existants</i>	<i>PAPI Doubs sur le secteur de Besançon</i>
<i>Bassins versants du SDAGE concernés</i>	<i>Doubs Moyen, Loue, Ognon</i>
<i>Principales nappes (codes des masses d'eau souterraines)</i>	<i>Calcaires Jurassiques des plateaux de Haute-Saône (FRDG123), Calcaire Jurassique des avant monts (FRDG150), Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG du Doubs depuis l'Isle sur le Doubs (FRDG154), Calcaires profonds des avant monts dans la vallée du Doubs (FRDG237) Alluvions du Doubs (FRDG306), Alluvions de l'Ognon (FRDG315), Marnes et terrains de socle des avant-monts (FRDG524)</i>

<i>Milieux aquatiques (codes des ME superficielles cours d'eau, plans d'eau, eau côtières, eaux de transition)</i>		
<i>Masses d'eau</i>		
<i>Code</i>	<i>Nom</i>	<i>Etat écologique</i>
<i>Sous bassin versant : DO_02_09 - Doubs moyen</i>		
FRDR 625	Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	Moyen
FRDR 10862	Ruisseau du marais de Saône	Mauvais
FRDR 10959	Ruisseau de Grandfontaine	Médiocre
FRDR 11528	Ruisseau de Nancray	Moyen
FRDR 11761	Ruisseau des Longeaux	Médiocre
FRDR 11936	Ruisseau de Bénusse	Moyen
<i>Sous bassin versant : DO_02_14 - Loue</i>		
FRDR619	La Loue de sa source à Arc et Senans	Moyen
<i>Sous bassin versant : SA_01_09 Ognon</i>		
FRDR 656	L'Ognon basse vallée	Médiocre
FRDR10962	Ruisseau de Recologne	Médiocre

FRDR11561	Ruisseau la Lanterne	Mauvais
FRDR10551	Ruisseau la Corcelle	Médiocre
FRDR11160	Ruisseau d'Auxon	Médiocre

Etat du territoire vis-à-vis de l'atteinte du bon état

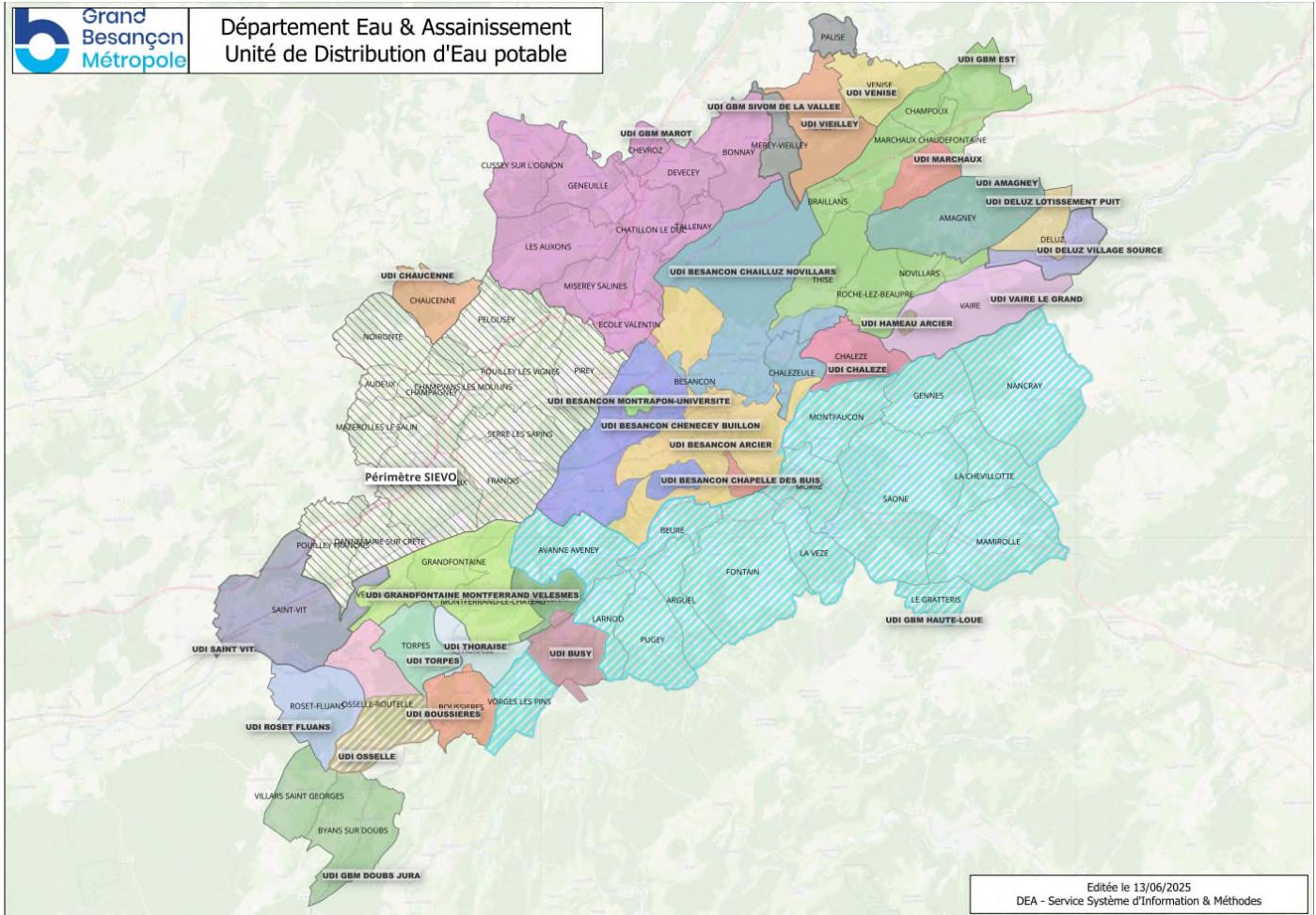
Nb ME superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, eaux de transition) dont % en mauvais état écologique	13 Masses d'eau superficielles Dont 30% en état moyen Dont 46% en état médiocre Dont 16% en état mauvais
Nb ME superficielles dont % en mauvais état chimique	13 Masses d'eau superficielles toutes en bon état chimique sauf 2 si l'on prend en compte les ubiquistes.
Nb ME sensibles à l'eutrophisation	13
Enjeux GEMA et PI	Ensemble des 13 masses d'eau
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2019)	Morpho (10 ME), continuité écologique et pesticides (7 ME), pression urbaines et substances (6 ME)
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2025)	Pesticides (2 MESO), Industrie (1 MESO)
Nb ME souterraines dont % en mauvais état quantitatif	7 Masses d'eau souterraines dont 0% en état quantitatif médiocre
Nb ME souterraines dont % en mauvais état chimique	7 Masses d'eau souterraines dont 30% en état chimique médiocre

2. La structuration des acteurs de l'eau

- **Eau potable** (de la préservation de la ressource à la distribution)

La compétence eau est exercée par deux EPCI sur le périmètre du contrat, GBM pour 54 des 67 communes de son territoire et le SIEVO pour les 13 communes situées à l'ouest bisontin.

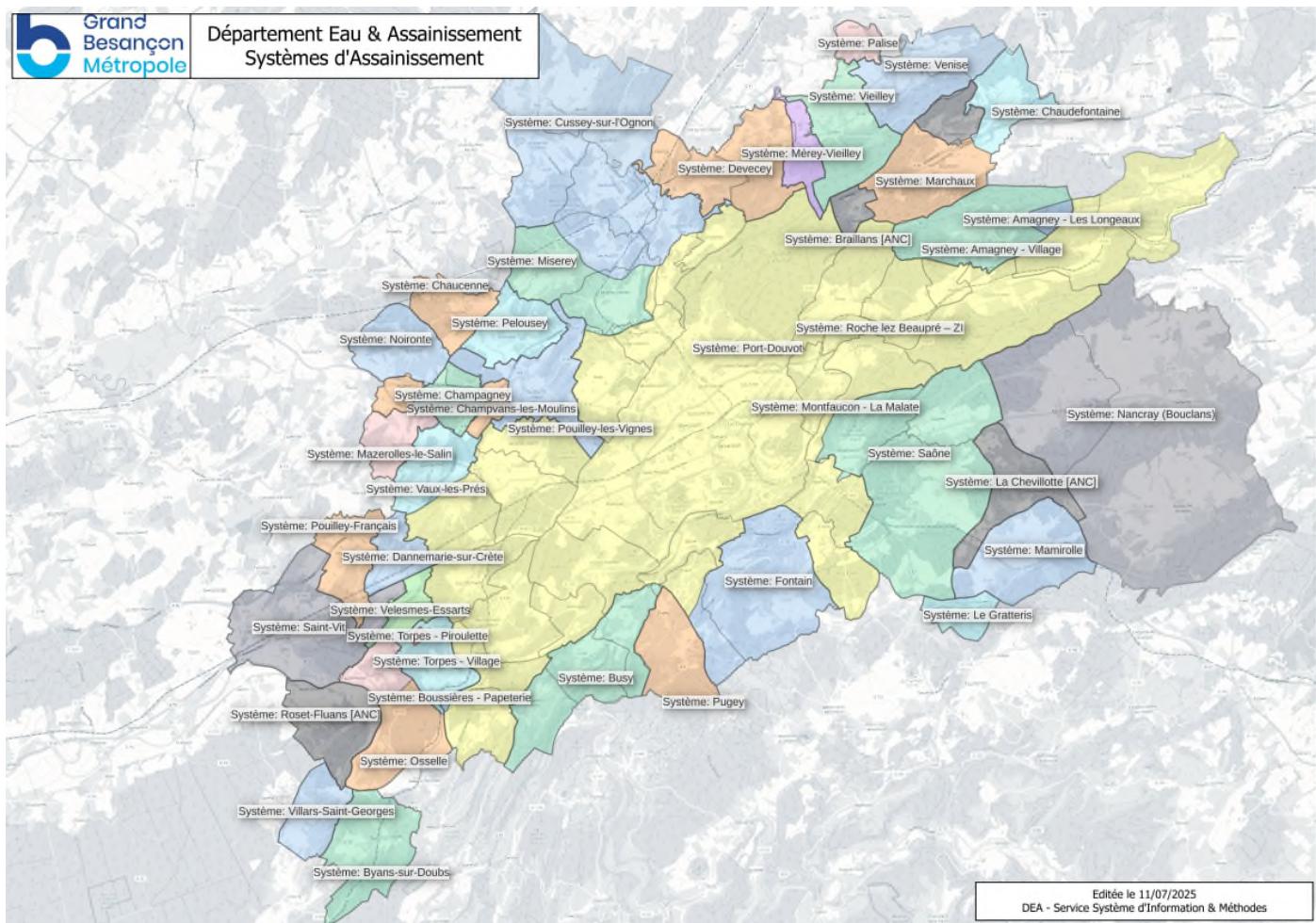
Le transfert de compétence opéré au 1er janvier 2018 s'est traduit par une volonté de réaliser la convergence tarifaire de l'eau à fin 2027. Cette échéance a depuis été avancée à la fin 2025. Le prix du m³ d'eau s'établit aujourd'hui à 1,38 € hors abonnement, redevances et taxes. Le mode de facturation est volumétrique. Le principe de l'évolution tarifaire depuis 2018 a été l'application d'une majoration annuelle en lien avec la dernière valeur d'inflation connue à laquelle pourra s'ajouter la prise en compte d'événements particuliers. Un schéma directeur a été réalisé en 2022, la partie relative à la ressource a été mise à jour en 2025. Un important travail portant sur l'établissement des PGSSE des 26 ressources a été initié en interne en 2023 et se prolongera dans les années à venir au titre du présent contrat. Leurs conclusions permettront de mettre à jour les dispositions de protection.



- **Assainissement** (de la collecte au traitement)

GBM exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son périmètre depuis le 1^{er} janvier 2018. Comme pour l'eau, la convergence tarifaire va être avancée au 1^{er} janvier 2026. Le prix du m³ d'assainissement s'établit aujourd'hui à 1,66 € hors abonnement, redevances et taxes. Le principe de l'évolution tarifaire depuis 2018 a été l'application d'une majoration annuelle en lien avec la dernière valeur d'inflation connue à laquelle pourra s'ajouter la prise en compte d'événements particuliers.

Une programmation de l'ensemble des schémas directeurs de GBM est établie. Dans les lancements prochains, celui du schéma du système d'assainissement de Besançon est prévu pour début 2026. Cette opération est visée au titre du présent contrat.



- Gestion des eaux pluviales

La compétence eaux pluviales est intégralement gérée par GBM et est répartie entre les différents services de la collectivité. Pour tenir compte des principales conclusions du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales, une première adaptation du règlement de service assainissement a été votée pour l'année 2025. Ce règlement deviendra parfaitement opposable avec l'entrée en vigueur du PLUi à l'horizon 2027.

- Gemapi

La compétence GEMAPI a été partiellement* transférée par GBM vers plusieurs syndicats. Un seul d'entre eux a son périmètre intégralement inclus dans celui de GBM, à savoir le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier. C'est à ce titre qu'il est également signataire du présent contrat. Certaines autres actions sont réalisées par la Fédération de Pêche du Doubs. Elle est également signataire du présent contrat.

**exercice en propre sur les opérations portant sur les affluents du Doubs, les actions de protection contre les inondations, la gestion du système d'endiguement de Besançon*

Les enjeux de l'eau du territoire

1. Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC

Les enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PDM sont présentés en annexe 1.

Urgence à agir vis-à-vis du PBACC

Code Sous Bassin versant	Sous Bassin	PBACC : profil de vulnérabilité du territoire							PBACC : territoire concerné par un défi		
		Baisse de la disponibilité en eau	Perte de biodiversité aquatique	Perte de biodiversité humide	Assèchement des sols	Détérioration de la qualité d'eau	Risques naturels liés à l'eau	Défi 19 (30 filières agricoles locales) et 20 (surfaces désimperméabiliséesx2).	Défi 9 (Démarches PTGE)	Défi 23 (Démarches flux de pollution admissible)	Défi 15 (Démarches PGZH)
SDAGE	versant SDAGE	T									
DO_02_09	Doubs moyen	3	5	4	5	5	4	oui	non	oui	oui
DO_02_14	Loue	2	4	2	5	4	3	oui	non	oui	non
SA_01_09	Ognon	4	4	4	5	5	3	oui	oui	oui	oui

Les bassins versants couvrant le territoire de GBM présentent une vulnérabilité particulièrement élevée pour ce qui concerne l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et la perte de biodiversité aquatique. Les enjeux associés à cette vulnérabilité trouveront des réponses dans certaines actions du contrat.

2. Enjeux eau « autres »

Les enjeux sur l'eau sur le territoire de la CUGBM sont principalement ceux liés au SDAGE et au PBACC. On les retrouve également à travers d'autres documents de planification tels que le PCAET, le PLUi en cours d'élaboration ou le SCOT Besançon Cœur Franche-Comté en cours d'approbation.

Le contrat Eau et Climat CUGBM

Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE, PBACC

La contribution du contrat aux enjeux du SDAGE et du PBACC est présentée en annexe 1.

L'instance de gouvernance du contrat

L'instance de gouvernance définit la politique de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Elle est constituée d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique composé de l'ensemble des représentants de la CUGBM et de la Ville de Besançon, de l'Agence de l'Eau RMC, de la DDT du Doubs, de l'ARS, de l'EPTB, du SMMSBVSA, du SVO, du SYBERT, de la CCI, de la CMA, de la Fédération de Pêche et du Conseil Départemental du Doubs.

Elle s'appuie sur la structure porteuse pour mettre en œuvre les actions et animer le contrat.

L'instance de gouvernance a vocation à se réunir régulièrement (au moins une fois par an) à travers son Comité de Pilotage. Elle permet aux différentes parties prenantes d'échanger et de débattre, de suivre l'avancement des projets et démarches de leurs territoires et de s'assurer de leur coordination dans un cadre concerté.

Un Comité Technique pourra être amené à se réunir de façon plus régulière sur des sujets liés aux actions du contrat. Ce Comité Technique n'a pas vocation à se réunir systématiquement avec l'ensemble de ses membres.

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

La structure porteuse du contrat

L'instance de gouvernance du présent contrat regroupe l'ensemble de ses signataires. En tant que structure porteuse, la CUGBM devra organiser un rendu compte annuel de l'état d'avancement de l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Elle est en charge :

- de piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer le contrat
- d'animer et de coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définie par l'instance de gouvernance
- d'organiser en fin de chaque année du contrat un Comité de Pilotage regroupant toutes les parties représentantes de l'instance de gouvernance afin de faire le bilan de l'année écoulée.

Adéquation du contrat avec les moyens prévus

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2026 à 2028 ne pourra excéder un montant total d'aide de 9,5 millions d'euros.

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pourra également participer (hors contrat) au financement d'autres opérations éligibles aux aides de l'agence de l'eau indépendamment de ce contrat, selon les conditions d'intervention prévus dans son 12^{ème} programme d'intervention.

Indicateurs de suivi du contrat

Engagement financier des opérations	(M€) / Programmé : 25,7 M€
Réalisation financière des opérations	(M€) / Programmé : 25,7 M€
Consommation de l'enveloppe des aides	(M€) / Programmé : 9,0 M€
Dont consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	(M€) / Programmé : 1,9 M€
Nb de réunions de l'instance de gouvernance	(unité) / Programmé : 3 COPIL, 3 COTECH
Nb actions garanties prévues / Nb actions garanties réalisées	(%) /Programmées : 58 actions
Nb actions spécifiques prévues / Nb actions spécifiques réalisées	(%) /Programmées : 7 actions
Nb actions PAOT prévues / Nb actions PAOT réalisées	(%) /Programmées : 5 actions
Si défi PBACC, défi prévu / réalisé	(%) /Programmées : 10 actions
Surface désimperméabilisée	(m ²) / Programmées : 13469 m ²
Stations d'épuration mise en conformité	(unité) / Programmées : 3 STEP
Nombre d'Equivalent Habitants traités	(EH) / Programmées : 9250 EH
Linéaire de réseaux d'assainissement renouvelé	(km) / Programmées : 2967 ml
Volumes d'eau économisés (AEP, IND, Agri)	(m ³) / Programmées : 4510 m ³
Linéaires de cours d'eau restaurés	(ml) / Programmées : 3700 ml

Le contrat

Il est convenu entre :

- **La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole**, représentée par son Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **La Ville de Besançon** représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **Le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets**, représenté par son Président, Monsieur Cyril DEVESA, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **Le Syndicat Mixte du Marais de Saône et du Bassin versant de la source d'Arcier**, représenté par son Président, Monsieur Ludovic FAGAUT, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs**, représentée par son Président, Monsieur Philippe GROSSO, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **La Chambre du Commerce et de l'Industrie Saône-Doubs**, représenté par son président Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté**, représentée par sa présidente Monsieur Emmanuel POYEN, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **Le Conseil Départemental du Doubs**, représentée par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN, agissant en vertu de la délibération du, et,
- **L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**, établissement public de l'Etat, représentée son Directeur Général, Monsieur Nicolas MOURLON, agissant en vertu de la délibération d'application du Conseil d'Administration de l'Agence,

les termes du contrat suivant :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- le programme d'actions que la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole va engager en vue de répondre aux préconisations de l'Agence de l'Eau,
- ainsi que :
- les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions.

Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre des 67 communes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CUGBM). Il est animé par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA).

Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2. Les fiches actions sont regroupées en Annexe 3.

Pour toutes les communes concernées par les opérations programmées dans le contrat, et afin de satisfaire aux critères d'éligibilité aux aides de l'agence de l'eau, le maître d'ouvrage du projet devra garantir un prix de l'eau ou de l'assainissement minimum de 1,15 € HT/m³ (tarif moyen pour 120 m³, part fixe comprise) au moment du dépôt du dossier. Le portail SISPEA devra être complété dans son intégralité. Les projets d'investissement concernant les services publics d'eau et d'assainissement devront répondre aux priorités des schémas directeurs en vigueur sur les systèmes d'assainissement ou les unités de gestion en eau potable. Les réseaux d'eau potable présentant un rendement supérieur ou égal à 85 % ne pourront pas bénéficier d'une aide financière de l'agence de l'eau.

Les montants indiqués en Annexe 2 sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide, la dérogation aux coûts plafond étant exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

Pour chaque opération, le dossier de demande d'aide devra impérativement être déposé complet sur le portail des téléservices de l'Agence l'année de démarrage des travaux figurant dans la programmation de travaux. En cas de non-respect de cette échéance, la demande d'aide sera traitée selon les conditions générales d'application du 12^{ème} programme de l'Agence sans garantie du taux d'aide ni même de l'attribution d'une subvention.

Article 5 - Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

5.1. Engagement des maîtres d'ouvrages

La CUGBM, la Ville de Besançon, le SYBERT, la CCI, la CMA, le SMMSBVSA, la Fédération de Pêche du Doubs s'engagent à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (cf. Annexe 2).

La CUGBM, la Ville de Besançon, le SYBERT, la CCI, la CMA, le SMMSBVSA, la Fédération de Pêche du Doubs s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

5.2. Engagement de la structure porteuse

La CUGBM s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.

La CUGBM s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.

5.3. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aide sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve :

- De la confirmation des conditions d'éligibilité ;
- De l'assiette de l'aide déterminée à partir des données techniques du projet ;
- Des coûts plafond en vigueur ;
- Du respect du calendrier d'engagement des opérations (date du commencement d'exécution) ;
- Du dépôt des demandes d'aide au moins 6 mois avant la date de fin du contrat.

Le taux affiché au contrat pour l'accompagnement des projets « Milieux » est indicatif. Il sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

Les montants des aides sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'Agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et notamment de la confirmation des conditions d'éligibilité.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aide de 9 004 689 euros.

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

5.4. Engagement du Conseil Départemental du Doubs

Le Département du Doubs s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat et éligibles au regard de ses modalités d'aide en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande d'aide correspondants.

Dans ce cadre, deux appels à projets destinés respectivement à accompagner les travaux visant à réduire les points noirs en matière d'assainissement et à sécuriser la ressource en eau potable seront lancés chaque année par le Département. Les études stratégiques éligibles à l'aide départementale continueront, quant à elles d'être aidées, tout au long de l'année.

Les montants d'aides prévisionnels, figurant en annexe 2 du contrat, sont mentionnés à titre indicatif, sous réserve du respect des critères d'éligibilité figurant aux règlements des appels à projets et du dispositif de soutien des études, ainsi que de la disponibilité financière, fixée à 2 M€ maximum par an, au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, en tant que partenaire de proximité et fédérateur des collectivités locales et leurs groupements, le Département mettra à disposition du Grand Besançon les principaux indicateurs départementaux acquis dans le cadre de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement qu'il pilote et accessibles en partie via le site départemental de l'eau (www.doubs-eau.fr).

Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat

L'instance de gouvernance du présent contrat regroupe l'ensemble de ses signataires. En tant que structure porteuse, la CUGBM devra organiser un rendu compte annuel de l'état d'avancement de l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Elle est en charge :

- de piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer le contrat
- d'animer et de coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définie par l'instance de gouvernance
- d'organiser en fin de chaque année du contrat un Comité de Pilotage regroupant toutes les parties représentantes de l'instance de gouvernance afin de faire le bilan de l'année écoulée.

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

L'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation, par la structure porteuse :

- d'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- d'un bilan d'évaluation en fin de contrat,

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- Bilan financier
- Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat)
- Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC)
- Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Fait en 10 exemplaires originaux, àle

Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président,

Pour le Conseil Départemental du Doubs,
La Présidente,

Monsieur Gabriel BAULIEU

Madame Christine BOUQUIN

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour le SYBERT

Madame Anne VIGNOT

Monsieur Cyril DEVESA

Pour le Syndicat Mixte du Marais de Saône et
du Bassin Versant de la source d'Arcier

Pour la Fédération Départementale de Pêche et
de Protection du Milieu Aquatique du Doubs

Monsieur Ludovic FAGAUT

Monsieur Philippe GROSSO

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie
Saône-Doubs

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs

Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE

Monsieur Emmanuel POYEN

Pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Monsieur Nicolas MOURLON

Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat
Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier
Annexe 3 : Fiches actions

Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse du contrat aux enjeux		
Valeu	Thèmes du sujet	Enjeux SOAe, actions PAOT (version du 01/01/2025) et autres enjeux territorialisés	Défis territorialisés à relever au regard du PACC	Actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	
MIA	Cours d'eau continuité biologique et transit sédimentaire	2 ouvrages RIC dont 4 sur des tronçons L2 à traîner / 2 ouvrages sous maîtrise d'ouvrage VNF et 2 sous maîtrise d'ouvrages privés. Les 4 autres ouvrages non sont 2.	études sur 3 ME avec ouvrages RIC situés sur des tronçons de cours d'eau Non listé 2	Partiellement	L'accord cadre VNF intègre 2 ouvrages situés sur le Doubs. Ainsi, un ouvrage RIC intégré au programme de restauration de la continuité des ouvrages routiers du CD 25.	
MIA	Cours d'eau : dégradation morphologique	6 ME concernées par une pression morphologique qui cumulent 7 actions PAOT en déclinaison des mesures du PAM. 2 Réservoirs Biologiques (réseaux des Longeau et ruisseau des Bénaise)	3 actions très automatisées et 2 études de restauration de la morphologie	Partiellement	Le contrat intègre des actions portées par le SMASHBIO/SA, la CUDAM et la fédération de plages du Doubs. Le reste des actions PAOT sera intégré à l'échelle du Doubs et 2 réservoirs biologiques sont établis et étudiés intégralement au sein de l'accord.	
MIA	Biodiversité	Nouveau périmètre du site Natura 2000 de la Moyenne Vallée du Doubs connue par l'EPB (Rép 27 Communauté de la CUDAM)	Fns d'actions prévues	Non	Contrat intégré au programme pour 2016-2028 à l'échelle du Doubs et animé par EPB.	
MIA	Zones humides	4 actions PAOT en déclinaison d'une mesure PAOT de restauration de 2h concernant 3 ME : restaurer de marais de 2h, restaurer de Grandbouche, restaurer des Longeau.	1 action opérationnelle et 2 actions d'amélioration horaire et 2 ME	Partiellement	Le PC2AH sera intégré au contrat programme pour 2026-2028 à l'échelle du Doubs et animé par EPB.	
MIA	Liens entre gestion des milieux aquatiques et inondation	Sur le secteur de Besançon, un PAI a été initié sur le Doubs Moyen en 2014 et achevé en 2016. 6 communautés sont concernées sur le territoire Avanne-Aveney, Besançon, Châlonvillars, Nonville, Vaire Acrel et Vaire le petit	Territoire à cible pour élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides (RH 15) - charte 5	Fns d'actions EPB	Non	Les Déléguées EPB seront intégrées au futur contrat sur l'AMC Doubs porté par l'EPB
MES	Ressources stratégiques pour l'ALP	STADE : Zones de sauvegarde en cours de délimitation sur 13 réservoirs stratégiques	Mise en place d'un plan d'action de préservation sur les zones de sauvegarde de	Non	Mise en œuvre de la phase 3 de l'étude sur les ressources stratégiques	
MES	Équilibre et quantité d'eau	Etat d'équilibre quantitatif des eaux souterraines et superficielles du territoire (cartes 7a et 7b) ornis pour le sous-bassin versant de l'Orgeon.	3 actions d'économie d'eau hors zone en équilibre quantitatifs (axes spécifique)	Partiellement	Etude PTEC engagée sur le sous bassin versant de l'Orgeon porté par le SVO	
MES	Capacités dont capacités prioritaires d'Arcier Gr211	1 Chantier prioritaire avec plan d'action engagé et arrêté de PA : Source 10 actions prévues au PDM => mesures AC00302	Animation annuelle de la démarche	Partiellement	Des mesures prioritaires sont à mettre en œuvre (en lien avec le Prog. d'Aménagement Territorial porté par CEM)	
POL	Réseaux	9 actions prévues au PDM => mesures AC00402	4 actions : 1 PAOT et 2 hors PAOT (axes spécifiques)	Partiellement	à réaliser à l'AO7 de Châlonvillars, Saine et Amiégny réalisées en 2024-2025	
POL	STEP	pas d'action	5 actions : 1 PAOT et 2 hors PAOT (axes spécifiques)	Partiellement	1/10 du PAOT de Châlonvillars réalisée en 2024	
POL	Gestion pluvial	pas d'action	8 actions : 3 animation et 7 travaux de déconvenue des eaux pluviales	Qui	1 poste d'animation sur la gestion intégrée des eaux pluviales	
POL	Eutrophication	Toutes les ME du territoire sensibles à l'eutrophisation (liste SEIA)	Territoire cible pour études : mise en place d'un suivi qualité / de flux de pollution admissible (fli 2) - carte 9	Partiellement	pas d'étude (plus admissible) dans le contrat mais des suivi de qualité sont prévus sur les cours d'eau pour améliorer les connaissances	
SUE	Saltanances dangereuses (ordine apicole, domestique, industrielle)	3 mesures d'eau sont à risques suétendres	PAOT : 3 actions industrielles	Qui	Établissement d'une démarche substantielle à l'échelle du territoire	

Annexe 2 : Fiches actions

Volet	RES	
Thème	AEP	<i>Préservation et restauration de la qualité des eaux sur les captages et sur les ressources stratégiques</i>
Action	1	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	AEP-1a	Etude Ressources stratégiques (phase 3)

ENJEUX	
PDM 2022-2027	<i>Non</i>
PBACC	<i>Non</i>
Autres	<i>Non</i>

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les résultats des phases précédentes afin de favoriser l'appropriation des enjeux et des objectifs par les acteurs locaux qui peuvent contribuer à la protection des ressources stratégiques et leurs zones de sauvegarde ; • Proposer, pour chaque ressource stratégique retenue, les actions, dispositions et prescriptions les plus adaptées pour leur préservation (propositions de retranscription dans les documents réglementaires ou de planification adaptés (en particulier documents d'urbanisme comme le SCOT et les PLUi), plans ou programmes d'actions de préservation des ressources) en concertation avec les acteurs locaux et étudier leurs conditions de mise en œuvre avec les porteurs potentiels de ces actions ; • Rédiger en fin d'étude les documents de synthèse présentant l'ensemble des résultats obtenus ainsi qu'une plaquette d'information et de communication sur ces résultats. 	
Objectif de résultat de l'action	Préservation accrue des ressources stratégiques pour l'adduction d'eau potable sur le territoire du GBM Sensibilisation des acteurs pour la sauvegarde des ressources stratégiques Exploitation des conclusions de l'étude dans les décisions stratégiques	
Indicateur Technique	Jours d'animation	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	380 000 €	
Communiquer les résultats de l'étude en Phase 2 auprès des communes, mairies, acteurs locaux de l'eau, etc	40 000 € ingénierie en régie (30 000€ brut chargé * 1,3 frais environné)	140 jours répartis sur 3 ans
Mettre en forme les résultats de la phase 2 dans les divers documents réglementaires (PLUi, SCOT, etc) et définition du plan d'actions concertées par ressource stratégiques	Prestation : 300 000 €	
Suivi des actions, déroulé du plan d'action proposé en phase 2	40 000 € ingénierie en régie (30 000€ brut chargé * 1,3 frais d'environné)	140 jours répartis sur 3 ans

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération AEP-1a</i>	<i>AE RMC</i>		380 000 €	70 %	266 000 €
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	380 000 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>POL</i>	
Thème	ASS	
Action	2	
Sous action	<i>a et b</i>	
Intitulé de l'action	ASS-2a et ASS-2b	- Refonte STEP Dannemarie - Renvoi STEP de Velesmes vers Dannemarie

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Non</i>	
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Doctrine Karst</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	25813	GBM
Localisation de l'action	Dannemarie sur crête	
Descriptif sommaire	<i>Refonte du système d'assainissement de Dannemarie sur crête</i>	
Objectif de résultat de l'action	A. Mettre à niveau la STEP de Dannemarie selon la doctrine karst tout en accompagnant son développement démographique B. Raccorder le système de Velesmes-Essarts	
Indicateur Technique	A. Redimensionnement de la STEP à hauteur de 3150 éqH B. Remplacement de la STEP de Velesmes par un poste de refoulement et de 2100 ml, reprise de 420 éqH	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
A.	3 220 000 €	
B.	980 000 € (réseau) + 125 000 € (PR)	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération A</i>	<i>AE RMC</i>	<i>3 220 000 €</i>	<i>972 900 €</i>	<i>50 %</i>	<i>486 450 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>3 220 000 €</i>			
<i>Opération B</i>	<i>AE RMC</i>	<i>1 105 000 €</i>	<i>923 000 €</i>	<i>50 %</i>	<i>461 500 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>1 105 000 €</i>			

Identification de l'action		
Volet	<i>RES</i>	
Thème	<i>ECO</i>	<i>Sobriété en eau de l'agriculture</i>
Action	<i>3</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	ECO-3a	Réutilisation des eaux pluviales sur la pépinière maraîchère des Andiers

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Non</i>	
PBACC	<i>oui</i>	défi 8_Viser 250 projets de réutilisation des eaux

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	Mise en œuvre d'un système de récupération des eaux pluviales (350 m3) pour substituer au prélèvement par forage pour l'arrosage des cultures maraîchères. L'association Cocagne paie un loyer à GBM, et les exploitants paient également un loyer.	
Objectif de résultat de l'action	Réduction des prélèvements d'eau souterraine pour l'arrosage des cultures Arrêt des demandes de dérogation lors des périodes de sécheresses estivales Economie d'eau moins 810 m3 d'eau par an (700m2 de surfaces collectées pour une pluviométrie annuelle de 1157 mm)	
Indicateur Technique	Mètres cubes d'eau souterraine économisés par an	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	34 000 €	
Système de récupération des eaux pluviales	Travaux réalisés par une entreprise en prestation : 34 000 €	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>		34 000 €	50%	17 000 €
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	34 000 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>POL</i>	<i>Pollution</i>
Thème	<i>IND</i>	<i>Réduction des pollutions de nature industrielle</i>
Action	2	
Sous action	A	
Intitulé de l'action	IND-2a	Etude pour la mise en conformité de l'aire de lavage des engins lourds et camions sur le CTM

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Non</i>	
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	Ville de Besançon
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	Cette étude technique et économique permettra de cibler les travaux à mettre en œuvre afin de mettre en conformité l'aire de lavage des engins de chantiers et des camions. L'aire actuelle ne permet pas de dégriller convenablement les macrodéchets, principalement des détritus plastiques, qui finissent par s'envoler et rejoindre le milieu naturel, le réseau d'eau pluvial ou s'écouler au sein du réseau d'assainissement lors du lavage des camions ou de l'aire.	
Objectif de résultat de l'action	L'action permettra de quantifier les travaux à conduire afin d'obtenir une conformité globale du site, tant par le volume de travaux à fournir que sur l'enveloppe financière à allouer. L'étude s'intéressera également à l'écoulement des eaux de lavage des camions, ainsi qu'au dimensionnement des pré-traitements en place rapporté à l'activité moyenne et en pic du site. Le projet étudiera également la possibilité de réutiliser les eaux de lavage dans le process afin de réduire l'utilisation de l'eau potable du réseau.	
Indicateur Technique	Programme de travaux Enveloppe financière dimensionnée Réutilisation des eaux de process	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	48 000 €	
Réalisation de l'étude technico-économique des travaux de mise en conformité de l'aire de lavage		Prestation bureau d'études : 48 000 €

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Opération 1	<i>AE RMC</i>		48 000 €	40%	19 200 €
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	48 000 € HT			

Identification de l'action		
Volet	<i>POL</i>	<i>Pollution</i>
Thème	<i>IND</i>	<i>Réduction des pollutions de nature industrielle</i>
Action	<i>3</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	IND-3a	Création d'un écocentre rue Jacquard avec pré-traitement des EP et des jus d'écoulement de l'aire de stockage des déchets toxiques

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	Ville de Besançon
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	<p>Le terrain rue Jacquard face au CTM est actuellement un dépôt à ciel ouvert avec aucun prétraitement ni aucune gestion des eaux pluviales. L'accès n'est pas réglementé et les déchets déposés ne sont ni contrôlés, ni triés.</p> <p>Le projet consiste en la création d'un écocentre avec accès contrôlé, ainsi que des aires de dépotages avec couvertures. Les eaux pluviales seront traitées et infiltrées à la parcelle conformément à la réglementation en vigueur. L'écocentre accueillera uniquement des déchets toxiques livrés par les camions et les balayeuses de la collectivité ; la zone de dépotage sera conforme à la réglementation pour le dépotage des déchets dangereux, notamment via une canalisation des eaux pluviales et un pré-traitement adapté de ces eaux avant infiltration.</p> <p>Les stockages concerteront les déchets toxiques, principalement les enrobés en attente d'analyse amiante et les balayures de voiries chargées en hydrocarbures et en métaux.</p>	
Objectif de résultat de l'action	<p>Couvertures de bennes à déchets toxiques</p> <p>Imperméabilisation des surfaces et traitement des eaux pluviales avant infiltration à la parcelle</p> <p>Dépotage sécurisé des déchets dangereux</p>	

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	2026
Durée	3 ans

Coût de l'action	
Montant prévisionnel	504 317 €
Opération 1	Réalisation de travaux : 504 317 €

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>		<i>242 072 €</i>	<i>40%</i>	<i>96 829 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>504 317 € HT</i>			

Identification de l'action		
Volet	<i>POL</i>	<i>Nom complet</i>
Thème	<i>PLUV</i>	<i>Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine</i>
Action	<i>8</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	PLUV8a	Animation et sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
PBACC	<i>Oui</i>	<i>Défi 20</i>
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	<i>Code</i>	<i>GBM</i>
Localisation de l'action	<i>FRDR 625</i>	<i>Doubs Moyen</i>
Descriptif sommaire	<i>Promouvoir, assurer l'évolution et le suivi du Schéma directeur de gestion intégrée de eaux pluviales (SDGIEP) auprès des maires, aménageurs et maitres d'œuvre des différents services du GBM</i>	
Objectif de résultat de l'action	<i>Mettre en accord les réalisations sur le territoire avec les attendus du SDGIEP.</i>	
Indicateur Technique	<i>Jours d'animation</i>	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	234 000 €	
<i>Animation du SDGIEP en régie</i>	234 000 € (60 000 € brut chargé annuel * 3 ans * 1,3 frais d'environnés)	1 ETP soit 220 jours par an, 660 jours sur 3 ans

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Animation du SDGIEP en régie</i>	<i>AE RMC</i>	234 000 €	234 000 €	50%	117 000 €
	<i>CD</i>	234 000 €	234 000 €	0%	0 €
	<i>MO</i>	234 000 €	234 000 €		117 000 €

Identification de l'action		
Volet	RES	Ressource
Thème	SPEA	Service Public d'Eau et d'Assainissement
Action	13-14	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	SPEA-13-a et SPEA 13-b	Réalisation des PGSSE

ENJEUX	
PDM 2022-2027	NON
PBACC	NON
Autres	NON

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	<p>GBM a déjà réalisé en régie les PGSSE d'une partie des communes de son territoire. Il reste pour les années 2026 à 2028 à s'intéresser aux UDI suivantes : Thoraise, Torpes, Boussières, Saint Vit, Marot, Vaire, Hameau d'Arcier, Chaucenne, Byans-sur-Doubs, Villars-Saint-Georges, Osselle en 2026, puis GBM Haute Loue, GBM SIVOM de la Vallée, Vieilley.</p> <p>Un technicien pilote la démarche au quotidien pour environ un tiers de son temps de travail. Il invite en fonction des différents thèmes (la protection des captages, la production et le stockage sur les parties disponibilité matérielle et sécurité, le réseau et la distribution) d'autres techniciens selon leurs compétences techniques. Au total, 1120 heures en 2026, puis 776 heures en 2027 représentant respectivement 156 et 103 jours. Taux salarial pris en référence 46 000 €/an chargés, augmenté de 30% pour intégrer les frais environnés.</p>	
Objectif de résultat de l'action	Auditer les différentes UDI en vue de garantir la sécurité sanitaire de l'eau, la continuité de sa distribution et en déduire les actions à mener pour traiter les vulnérabilités détectées. Se conformer à la réglementation.	
Indicateur Technique	Jours de travail	

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	2026
Durée	2 ans

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	2026	46644 €
	2027	30937 €

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Année 2026	AE RMC	46 644 €	46 644 €	50 %	23 322 €
	CD				
	MO	46 644 €			
Année 2027	AE RMC	30 937 €	30 937 €	50 %	15 469 €
	CD				
	MO	30 937 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses</i>
Action	<i>1</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV-1a	Chargé de mission Effluents Non Domestiques

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	Le chargé de mission aura pour tâches de recenser, contacter et diagnostiquer les entreprises pouvant déverser des effluents non domestiques (END) et approuver ou non leur rejet au sein du réseau collectif. Il réalisera des campagnes de prélèvements des END, de sensibilisation des industriels, ainsi que des réunions d'informations afin de soutenir les investissements des entreprises par les subventions de l'Agence de l'Eau.	
Objectif de résultat de l'action	Connaissance et réduction des pollutions toxiques de natures industrielles sur l'ensemble du territoire.	
Indicateur Technique	Jours d'animation	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	179 400 €	
Diagnostics des industriels et accompagnement vers l'investissement pour la réduction des pollutions toxiques chroniques et/ou accidentelles	Main d'œuvre : 46 000 € brut chargé annuel * 3 ans * 1,3 frais environnés	1 ETP : 220 jours par an, pendant 3 ans

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>TRANSV1a</i>	<i>AE RMC</i>		<i>179 400 €</i>	<i>70%</i>	<i>125 580 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>179 400 €</i>			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	<i>Nom complet</i>
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses</i>
Action	2	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV-2a	Animation et pilotage de la démarche territoriale de réduction des substances dangereuses

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	<p>GBM travaille tous les jours sur différentes thématiques vertueuses en faveur de l'environnement, et donc pour la réduction des micropolluants, et notamment sur les volets industriels, agricoles et domestiques. Le pilotage centralisé de ces actions pourra garantir une cohérence et une efficacité accrues sur les activités menées, qu'elles soient de la sensibilisation grand public ou du soutien aux professionnels potentiellement pollueurs.</p> <p>Le pilote pourra également源源 de nouvelles idées au sein de la collectivité ou sur le territoire pour proposer de nouvelles actions dans la future démarche, en accord avec les objectifs de l'Agence de l'Eau.</p>	
Objectif de résultat de l'action	<p>Animer la démarche territoriale</p> <p>Piloter les actions de réduction des pollutions sur le territoire</p> <p>Suivre les indicateurs en rapport avec la démarche</p> <p>Rendre compte au comité de pilotage de la démarche</p>	
Indicateur Technique	Nombre de jours d'animation de la démarche	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	49 140 €	
Pilotage de la démarche territoriale (60 j/an)	Ingénierie : 12 600 € annuel * 3 ans * 1,3 frais environné	60 jours par an pendant 3 ans soit 180 jours

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
TRANSV2a	<i>AE RMC</i>		49 140 €	70%	34 398 €
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	49 140 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarche territoriale de réduction des substances dangereuses</i>
Action	3	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV 3a	Animation, diagnostics et accompagnement des garages automobiles pour la réduction des pollutions accidentielles et chroniques (2026-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	<i>Substances dangereuses</i>
PBACC	<i>non</i>	
Autres	<i>non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage		<i>CMA BFC</i>
Localisation de l'action	<i>FRDR 625</i>	<i>Doubs Moyen</i>
Objectifs poursuivis	Accompagner les entreprises du secteur de la réparation automobiles afin qu'elles adaptent au mieux leurs pratiques et leurs équipements pour réduire les pollutions chroniques et/ou accidentielles par les substances toxiques	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de jours d'animation de la démarche	87
Description sommaire de l'action	Recensement des établissements, identification et priorisation des sites à visiter Prospection téléphonique de ces entreprises Mise à jour d'une plaquette de communication adaptée à la cible, diffusion par nos réseaux de communication (emailing, newsletter, réseaux sociaux) Réalisation de 40 accompagnements, donc majoritairement des diagnostics et les demandes d'aides qui émergeront sur ces diagnostics Echange et suivi avec la collectivité, bilan mi-parcours et final	

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	2026
Durée	3 ans

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	28 860 €	
<i>TRANSV-3a</i>	14 210 € en 2026 Puis 14 650 € principalement sur 2027 et le reste sur 2028	42 jours prévus en 2026 puis 45 jours principalement sur 2027 et le reste sur 2028

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>TRANSV-4a</i>	<i>AE RMC</i>		28 860 €	70 %	20 202 €
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	28 860 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarche territoriale de réduction des substances dangereuses</i>
Action	<i>4</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV 4a	Action de réduction des toxiques et accompagnement des industries (2026-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	<i>Substances dangereuses</i>
PBACC	<i>non</i>	
Autres	<i>non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	<i>13768</i>	<i>CCI Saône-Doubs</i>
Localisation de l'action	<i>FRDR 625</i>	<i>Doubs Moyen</i>
Objectifs poursuivis		
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de jours d'animation de la démarche	60 jours (sur 3 ans)
Description sommaire de l'action	Visites d'entreprises, en collaboration avec Grand Besançon Métropole, en vue d'identifier les enjeux liés aux produits dangereux, aux micropolluants et, de façon plus globale, environnementaux.	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	<i>2026</i>	
Durée	<i>3 ans</i>	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	<i>18 330 €</i>	
<i>TRANSV-4a</i>	Main d'œuvre : 4 700 € annuel * 3 ans * 1,3 frais environné	20 jours/an pendant 3 ans soit 60 jours

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>TRANSV-4a</i>	<i>AE RMC</i>		<i>18 330 €</i>	<i>70 %</i>	<i>12 831 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>18 300 €</i>			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	<i>Nom complet</i>
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses</i>
Action		
Sous action		
Intitulé de l'action	TRANSV 5a,6a,9a	Sensibilisation des scolaires et du grand public aux pollutions dans l'eau et à la réduction de la dispersion des plastiques

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM Ville de Besançon SYBERT
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'animation sur le territoire pour la réduction des substances dangereuses dans l'eau auprès du grand public et des résidents en habitat collectif. Sensibilisation des scolaires et du grand public sur le territoire concernant les pollutions de l'eau dans le cadre domestique (notamment perturbateurs endocriniens et produits agro phytopharmaceutiques).	
Objectif de résultat de l'action	Réduction de l'utilisation de produits ou matériaux polluants pour les eaux de surfaces et souterraines (PFAS, produits pharmaceutiques, perturbateurs endocriniens, etc) auprès des scolaires et du grand public. Amélioration de la gestion des produits dangereux dans le cadre domestique et diminution de la dispersion des micropolluants.	
Indicateur Technique	Jours d'animation Nombre de personnes sensibilisées	

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	2026
Durée	3 ans

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	280 542 €	976 jours d'intervention soit environ 325 jours/an ou 1,25 ETP
Sensibilisation en habitat collectif (Planoise-Besançon) TRANSV 5a	GBM-DGD - main d'œuvre : 179 400 € (46 000 brut chargé annuel * 3 ans * 1,3 frais d'environnement)	1 ETP (220j/an) En collaboration avec les bailleurs sociaux, visite des locaux et animations de pied d'immeubles auprès des habitants. Rappel de l'interdiction des dépôts sauvages et de la bonne gestion des déchets dangereux via les éco-centres.
Sensibilisation des scolaires (cycle 2 et 3) aux pollutions de l'eau par les produits dangereux et par la dispersion des plastiques TRANSV 6a et 9a	SYBERT - main d'œuvre en régie : 20 085 € (206 €/jour * 75 jours * 1,3 frais d'environnement) Ville Besançon-DBEV - matériels : 4 590 € Ville Besançon-DBEV - RH régie : 8 190 € (210 €/jour * 30 jours * 1,3 frais d'environnement) Ville Besançon-MDD - RH régie : 13 650 € (210 €/jour * 50 jours * 1,3 frais d'environnement)	75 journées réparties sur 3 ans (0,5j/inter) orienté gestion des déchets micropolluants et des plastiques 30 journées réparties sur 3 ans (0,5j/inter) orienté espaces verts, réduction des micropolluants au milieu naturel 50 journées réparties sur 3 ans (0,5j/inter) orienté bonnes pratiques domestiques (ex : sensibilisation perturbateurs endocriniens domestique) TOTAL : 80 jours sur 3 ans soit 26 jours par an (ou une intervention par semaine) pour la Ville de Besançon 75 jours sur 3 ans soit 25 jours par an (ou une intervention par semaine) sur le territoire du GBM
Ateliers de fabrication de produits ménagers naturels auprès du grand public TRANSV 6a et 9a	SYBERT - main d'œuvre en régie : 6 694 € (206 €/jour * 25 jours * 1,3 frais d'environnement) Ville Besançon-MDD - RH régie : 6 552 € (210 €/jour * 24 jours * 1,3 frais d'environnement)	25 journées réparties sur 3 ans (0,5j/inter) au sein de l'espace pédagogique du SYBERT 24 journées réparties sur 3 ans (0,5j/inter) dans les maisons de quartier de Besançon
Collecte des produits phytosanitaires des usagers en éco-centre et sensibilisation aux alternatives naturelles TRANSV 9a	SYBERT - prestation : 13 560 €	12 journées réparties sur 3 ans
Sensibilisation du grand public aux pollutions de l'eau par les produits dangereux TRANSV 6a	Ville Besançon-MDD - RH régie : 27 300 € (210 €/jour * 100 jours * 1,3 frais d'environnement)	100 journées réparties sur 3 ans (ex : Atelier Logis 13Eco, animation en Maison de quartier à Besançon)

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
TRANSV-5a	AE RMC		89 700 €	70%	62 790 €
	CD				
	MO	179 400 €			
TRANSV-6a	AE RMC		60 282 €	70%	42 198 €
	CD				
	MO	60 282 €			
TRANSV-9a	AE RMC		40 339 €	70%	28 237 €
	CD				
	MO	40 339 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses</i>
Action	<i>7</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV-7a	Sensibilisation à l'approche "One Health" (Une seule santé)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	25813	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	Sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public à l'approche « One Health » ; développement d'un 'label' en rapport. Sensibiliser différents publics pour la lutte contre l'antibiorésistance en touchant également les publics professionnels de la santé humaine et vétérinaire, ainsi que le grand public pour la réduction de consommation des molécules (produits phytosanitaires, médicaments, perturbateurs endocriniens, etc). Soutien au projet "GB RAMUSS"	
Objectif de résultat de l'action	Acculturation à l'approche « One Health » des porteurs de projets et agents de la collectivité Sensibilisation du grand public à la pollution des eaux par les médicaments et à l'antibiorésistance	
Indicateur Technique	Nombre de jours de sensibilisation Personnes sensibilisées	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action					
Montant prévisionnel	207 000 €				
Opération 1 : Acculturation et sensibilisation du grand public à la pollution des eaux et du milieu naturel par les médicaments	Prestation externalisée 90 000 €	Informer les usagers des maisons de santé du Grand Besançon sur les effets des molécules dans l'eau et au milieu naturel. Diffusion d'une campagne de sensibilisation auprès de la patientèle et du grand public via l'organisation de conférence, de cycles thématiques, etc. Création et édition de supports de communication papiers, ou dynamiques (vidéos) à l'utilisation sur l'ensemble du territoire. Réalisation de webinaire avec la fédération des maisons de santé.			
Opération 2 : Acculturation et sensibilisation des agents de la collectivité et des professionnels du médical aux pollutions de l'eau par les médicaments	Main d'œuvre 0,5 ETP 117 000 € (30 000 € brut chargé annuel * 3 ans * 1,3 frais environnement)	L'ARS cofinance 0,5 ETP sur des missions transverses de sensibilisations à l'antibiorésistance et aux pollutions par les médicaments via une approche "One Health". Piloter les partenaires (associations de professionnels de santé) sur le territoire pour sensibiliser les professionnels de santé aux effets des molécules dans l'eau et au milieu naturel.			

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Opération 1	AE RMC		90 000 €	70%	63 000 €
	ARS				
	MO	90 000 €			
Opération 2	AE RMC	0,5 ETP	117 000 €	60%	70 200 €
	ARS	0.5 ETP	117 000 €	100%	117 000 €
	MO	234 000 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>SUB</i>	
Thème	<i>TRANSV</i>	<i>Démarches territoriales de réduction des substances dangereuses</i>
Action	<i>8</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	TRANSV-8a	Actions d'animations et de communication dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de GBM

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Oui</i>	Substances dangereuses
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<i>Non</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	Code	GBM
Localisation de l'action	FRDR 625	Doubs Moyen
Descriptif sommaire	<p>Le projet mobilise des partenaires institutionnels et associatifs engagés dans la santé, l'aménagement du territoire, l'économie locale et l'insertion sociale. Ensemble, ils déploient un plan d'actions ambitieux à travers plusieurs initiatives structurantes pour le territoire parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau et de la biodiversité, - le développement du maraîchage et des circuits de proximités, - l'utilisation de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. <p>Les actions mises en œuvre seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les 9 communes engagées dans un PAT communal : Devecey, Geneuille, Fontain, Pirey, Mamirolle, Pugey, Chatillon le Duc, Saint Vit, Serre les Sapins • Promouvoir la consommation des produits agricoles locaux et biologiques à destination du grand public • Animer le réseau des partenaires et acteurs du PAT • Accompagner les porteurs de projet "création d'entreprise de maraîchage bio et local" sur le site de la pépinière des Andiers • Accompagner l'installation d'une plateforme logistique coopérative pour favoriser la consommation de produits locaux et respectueux de l'environnement 	
Objectif de résultat de l'action	<p>Augmenter la consommation de produits agricoles locaux et issus de l'agriculture biologique auprès du grand public et des restaurants collectifs</p> <p>Faciliter l'installation de producteurs locaux conventionnés en agriculture biologique</p>	
Indicateur Technique	<p>Jours d'animation du réseau</p> <p>Jours de sensibilisation du grand public</p>	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	405 300 €, dont : Prestation : 263 900 € Travail en régie : 141 400 €	133 jours par an, soit 0,6 ETP (273 €/jour * 133 jours/an * 3 ans * 1,3 frais d'environnement)
Accompagnement des 9 communes engagées dans un PAT communal : Devecey, Geneuille, Fontain, Pirey, Mamirolle, Pugey, Chatillon le Duc, Saint Vit, Serre les Sapins	82 000 €, dont : Prestation : 19 133 €/an Pilotage en régie : 8 200 €/an	Accompagner les communes à développer leur PAT et mettre ces projets en valeur sur l'ensemble du territoire de GBM.
Promotion des produits agricoles locaux et biologiques au travers d'ateliers à destination du grand public	85 800 €, dont : Prestation : 10 500 €/an Pilotage en régie : 18 100 €/an	Animations autour de l'alimentation réalisées en prestation avec pour objectif de réaliser une 30 aine d'ateliers de ½ journée par an. (350€ par atelier)
Animation du réseau des partenaires et acteurs du PAT	52 000 €, dont : Prestation : 10 000 €/an Pilotage, organisation, communication : 7 333 €/an	Organisation d'un forum annuel, communication avant et après l'évènement pour construire une base de connaissance utilisable. Les partenaires y restituent leurs retours d'expérience et font évoluer leur plan d'action en fonction des politiques locales.
Accompagnement des porteurs de projet "maraîchers bio et locaux"	175 500 €, dont : Prestation : 45 000 €/an Pilotage en régie : 13 500 €/an	Financement du pilotage, de la gestion de l'activité d'accompagnement des porteurs de projet souhaitant s'installer comme maraîcher sur le territoire, tout en promouvant l'agriculture biologique via les prestataires.
Favoriser l'installation d'une plateforme logistique de produits agricoles en circuit court et respectueux de l'environnement	10 000 € en prestation	Favoriser l'installation du partenaire "Manger bio" sur le territoire pour valoriser la consommation de produits agricoles bio et locaux auprès du grand public par la facilitation logistique.

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Accompagnement des 9 communes engagées dans un PAT communal	AE RMC		82 000 €	0 %	0 €
	Ministère de l'Agriculture		82 000 €	70%	57 400 €
	MO	82 000 €			
Promotion des produits agricoles locaux et biologiques au travers d'ateliers à destination du grand public	AE RMC		85 800 €	0%	0 €
	CD				
	MO	85 800 €			
Animation du réseau des partenaires et acteurs du PAT	AE RMC		52 000 €	0%	
	CD				
	MO	52 000 €			
Accompagnement des porteurs de projet pépinière	AE RMC		130 500 € ('coût action' - 'loyers perçus')	50%	65 250 €
	CD				
	MO	175 500 €			
Favoriser l'installation d'une plateforme logistique de produits agricoles en circuit court et respectueux de l'environnement	AE RMC		10 000 €	50%	5 000 €
	CD				
	MO	10 000 €			

Identification de l'action		
Volet	<i>MIA</i>	
Thème	<i>MAH</i>	<i>Milieux Aquatiques et Humides</i>
Action	<i>19</i>	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	MAH 19-a	Schéma de valorisation du marais de Saône et de sensibilisation (2026-2028) : Sentier pédagogique

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Non</i>	
PBACC	<i>Non</i>	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Captage eau potable prioritaire avec DUP, classé Grenelle (Périmètre de protection immédiat + PPR)</i> - <i>APPB faune et flore</i> - <i>Natura 2000 et ZNIEFF</i> <p><i>ENS avec plan de gestion (ouverture au public), le plus grand du département avec plus de 800 ha de marais.</i></p>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	62049	<i>SMMSBVSA</i>
Localisation de l'action	Code ME : FRDR10862	Ruisseaux des marais de Saône (ruisseau des Grands Terreaux, des Marais, du Moulin)
Objectifs poursuivis	Valoriser le patrimoine naturel du marais de Saône avec la sensibilisation aux enjeux liés à la ressource en eau/biodiversité ainsi que les actions de restauration engagées par le Syndicat	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de panneaux réalisés	Nombre de visiteurs des sentiers en augmentation
Etat initial - problème rencontré	Absence de panneaux pédagogiques et faible sensibilisation du grand public aux enjeux liés à la ressource en eau/biodiversité et aux actions de restauration engagées par le Syndicat.	
Description sommaire de l'action	Conception, création, fabrication et pose de panneaux pédagogiques et amélioration de l'accueil sur les sentiers du marais à destination du grand public.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2021-2030 et spécifiquement le Schéma de valorisation du marais de Saône 2023-2026	

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	Préparation fin 2025, 2026 et 2027
Durée	2 ans

Coût de l'action		
Montant prévisionnel	110 000 € (avec temps/coût agent et majoration x1.3)	
<i>Phase 1</i>	65 000 €	Phase 1 : Démarrage fin 2025 et année 2026
<i>Phase 2</i>	45 000 €	Phase 2 : année 2027

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Phase 1	AE RMC	65 000 €	65 000 €	50%	32 500 €
	CD	65 000 €	65 000 €	20%	13 000 €
	MO	65 000 €	65 000 €	30%	19 500 €
Phase 2	AE RMC	45 000 €	45 000 €	50%	22 500 €
	CD	45 000 €	45 000 €	20%	9 000 €
	MO	45 000 €	45 000 €	30%	13 500 €

Identification de l'action		
Volet	RES	Ressource
Thème	ECO	Economies d'eau
Action	ECO 2	
Sous action	<i>a</i>	
Intitulé de l'action	ECO-2a	Récupération des eaux d'exhaure du parking des Beaux-Arts

ENJEUX			
PDM 2022-2027	<i>Non</i>		
PBACC	<i>Oui</i>	<i>Défi 1</i>	<i>Réduire les prélevements de 10 % d'ici 2030</i>
Autres	<i>Non</i>		

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	25056	Ville de Besançon
Localisation de l'action	Doubs Moyen	Besançon
Objectifs poursuivis		
Indicateur(s) Technique(s)	Volume d'eau économisé	1 000 m ³ / an
Etat initial - problème rencontré	Aujourd'hui, la place de la Révolution à Besançon fait partie des îlots de chaleur de la ville. Un vaste travail de rafraîchissement a été entrepris pour végétaliser l'espace. Cela nécessite notamment d'arroser les arbres qui s'y trouvent	
Description sommaire de l'action	<i>L'objectif consiste donc à récupérer l'ensemble des eaux d'exhaure du parking Beaux-Arts. Ce sont des eaux claires qui ne seront plus rejetées dans le réseau unitaire. Elles seront soit envoyées vers le Doubs, soit vers une cuve de 30 m³ construite pour l'occasion. C'est cette partie des travaux qui fait l'objet de la demande avec ce stockage tampon qui servira à l'arrosage des arbres et à l'entretien des voiries. Les eaux claires ainsi réutilisées viendront se substituer à de l'eau du réseau. Le montant des travaux chiffrés correspond à la seule partie relative à la sobriété.</i>	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel	
Année engagement	2026
Durée	12 mois

Coût de l'action	
Montant prévisionnel	
<i>Opération 1</i>	80 000 €

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financeur	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>	<i>80 000 €</i>	<i>80 000 €</i>	<i>50 %</i>	<i>40 000 €</i>
	<i>CD</i>				
	<i>MO</i>	<i>80 000 €</i>			

Annexe 3 : Tableau récapitulatif financier

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT

Volet		Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération HT	PDM (oui/-)	PBACC (déf/-)	Contrib. au défi PBACC	Unité du défi PBACC	Agence de l'eau							Conseil Départemental					
															Indicateur assiette	Unité assiette	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Aide CD1	%	R
POL	ASS	1	a	ASS-1a	Refonte STEP de Pugey	Grand Besançon Métropole	2026	1 200 000 €	oui				800	EH	50%	764 400 €	382 200 €	11	Aide classique	8%	100 000 €				
POL	ASS	1	b	ASS-1b	Reprise du réseau de transfert du village vers la STEP de Pugey	Grand Besançon Métropole	2026	430 000 €	oui				867	ML	50%	416 160 €	208 080 €	12	Aide classique	10%	43 000 €				
POL	ASS	2	a	ASS-2a	Refonte STEP Dannemarie	Grand Besançon Métropole	2027	3 220 000 €	non				3 150	EH	50%	972 900 €	486 450 €	11	Aide spécifique	3%	100 000 €				
POL	ASS	2	b	ASS-2b	Renvoi de la STEP de Velesmes vers Dannemarie	Grand Besançon Métropole	2028	1 105 000 €	non				2 100	ML	50%	923 000 €	461 500 €	12	Aide spécifique	9%	100 000 €				
POL	ASS	3	a	ASS-3a	Refonte STEP Mamirolle	Grand Besançon Métropole	2026	3 500 000 €	non				3 800	EH	50%	1 514 700 €	757 350 €	11	Aide spécifique	3%	100 000 €	28%			
POL	ASS	4	a	ASS-4a	Refonte STEP de Fontain	Grand Besançon Métropole	2028	2 000 000 €	oui				1 100	EH	50%	780 000 €	390 000 €	11	Aide classique	5%	100 000 €				
POL	ASS	5	a	ASS-5a	Reprise de 2 postes de refoulement à Fontain	Grand Besançon Métropole	2028	400 000 €	oui						50%	400 000 €	200 000 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	ASS	6	a	ASS-6a	Refonte STEP de Champvans-les-Moulins	Grand Besançon Métropole	2027	900 000 €	oui				400	EH	50%	418 500 €	209 250 €	11	Aide classique	11%	100 000 €				
POL	ASS	7	a	ASS-7a	Mise à niveau de la métrologie de Port-Douvet tranche 1 : modification de la géométrie du canal Venturi	Grand Besançon Métropole	2026	80 000 €	non						50%	80 000 €	40 000 €	11	Aide classique	6%	5 000 €				
RES	ECO	1	a	ECO-1a	Mise en circuit fermé de la fontaine Saint Quentin de la place Victor Hugo	Ville de Besançon	2028	150 000 €	non	Défi 1_Réduire les prélevements de 10% d'ici 2030	2 700	m³			50%	150 000 €	75 000 €	21	Aide spécifique	0%	-	€			
RES	ECO	2	a	ECO-2a	Récupération des eaux d'exhaure du parking des Beaux-Arts	Ville de Besançon	2026	80 000 €	non	Défi 1_Réduire les prélevements de 10% d'ici 2030	1 000	m³			50%	80 000 €	40 000 €	21	Aide spécifique	0%	-	€			
RES	ECO	3	a	ECO-3a	Réutilisation des eaux pluviales sur la pépinière maraîchère des Andliers	Grand Besançon Métropole	2026	34 000 €	non	Défi 8_Viser 250 projets de réutilisation des eaux	810	m³			50%	34 000 €	17 000 €	21	Aide spécifique	0%	-	€			
POL	PLUV	1	a	PLUV-1a	Désimperméabilisation place Marulaz, rue de l'Ecole et rue Thiémante	Grand Besançon Métropole	2026	1 300 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	1 580	m²			50%	79 000 €	39 500 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	2	a	PLUV-2a	Requalification à BONNAY et désimperméabilisation - Abords groupe scolaire	Grand Besançon Métropole	2026	300 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	700	m²			50%	35 000 €	17 500 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	3	a	PLUV-3a	Désimperméabilisation requalification à NANCRAY - Place de la Mairie	Grand Besançon Métropole	2026	400 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	2 085	m²			50%	104 250 €	52 125 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	4	a	PLUV-4a	Requalification et désimperméabilisation du chemin du Grand Mont à CHAMPAGNEY	Grand Besançon Métropole	2027	800 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	3 500	m²			50%	175 000 €	87 500 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	5	a	PLUV-5a	Désimperméabilisation rue de la Viotte	Grand Besançon Métropole	2026	243 819 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	1 427	m²			50%	71 350 €	35 675 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	6	a	PLUV-6a	Désimperméabilisation tranche conditionnelle secteur Dornier-Ribot (marché rue de Dole avec Tranche ferme secteur Polygone Dornier)	Grand Besançon Métropole	2026	395 267 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	2 210	m²			50%	110 500 €	55 250 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	7	a	PLUV-7a	Désimperméabilisation de la cour de l'école Jean Macé	Ville de Besançon	2027	360 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	1 967	m²			50%	236 040 €	118 020 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	PLUV	8	a	PLUV-8a	Requalification - désimperméabilisation des espaces extérieurs de l'école Vieilles Perrières	Ville de Besançon	2026	456 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)	3 651	m²			50%	438 120 €	219 060 €	16	Aide classique	0%	-	€			
TSV	ANIM	1	a	ANIM-1a	Animation et sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	234 000 €	non	Défi 20_Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées (infiltration de l'eau à la source)			660	Jours	50%	234 000 €	117 000 €	16	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	1	a	SPEA-1a	SDA Boussières Papeterie	Grand Besançon Métropole	2026	25 000 €	non				200	EH	50%	25 000 €	12 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	2	a	SPEA-2a	SDA Champvans les Moulins	Grand Besançon Métropole	2027	35 000 €	non				400	EH	50%	35 000 €	17 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	3	a	SPEA-3a	SDA Mérey-Vielley	Grand Besançon Métropole	2027	25 000 €	non				200	EH	50%	25 000 €	12 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	4	a	SPEA-4a	SDA Noiron	Grand Besançon Métropole	2026	30 000 €	non				500	EH	50%	30 000 €	15 000 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	5	a	SPEA-5a	SDA Port-Douvet	Grand Besançon Métropole	2026	1 000 000 €	non				190 000	EH	50%	1 000 000 €	500 000 €	12	Aide classique	9%	90 000 €				
POL	SPEA	6	a	SPEA-6a	SDA Pugey	Grand Besançon Métropole	2027	35 000 €	non				600	EH	50%	35 000 €	17 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	7	a	SPEA-7a	SDA Velesmes-Essart	Grand Besançon Métropole	2026	35 000 €	non				420	EH	50%	35 000 €	17 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	8	a	SPEA-8a	SDA Venise-Moncet	Grand Besançon Métropole	2026	45 000 €	non				1 100	EH	50%	45 000 €	22 500 €	12	Aide classique	0%	-	€			
POL	SPEA	9	a	SPEA-9a	SDA Champvans les Moulins	Grand Besançon Métropole	2028	40 000 €	non				400	EH	50%	40 000 €	20 000 €	12	Aide classique	30%	12 000 €				

Volet		Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération HT	PDM (oui/-)	PBACC (déf/-)	Contribution au défi PBACC	LISTE DES OPERATIONS CONTRAT										
												Agence de l'eau						Conseil Départemental		Région / E		
POL	SPEA	10	a	SPEA-10a	SDA Osselle	Grand Besançon Métropole	2028	45 000 €	non			500	EH	50%	45 000 €	22 500 €	12	Aide classique	30%	13 500 €		
POL	SPEA	11	a	SPEA-11a	SDA Palise	Grand Besançon Métropole	2028	35 000 €	non			143	EH	50%	35 000 €	17 500 €	12	Aide classique	30%	10 500 €		
POL	SPEA	12	a	SPEA-12a	Regroupement des SDA Torpes Pirouette, Montfaucon La Malate, ZA Roche lez Beaupré	Grand Besançon Métropole	2028	45 000 €	non			230	EH	50%	45 000 €	22 500 €	12	Aide classique	30%	13 500 €		
RES	SPEA	13	a	SPEA-13a	Réalisation des PGSE 2026 (10 UDI)	Grand Besançon Métropole	2026	46 644 €	non			156	Jours	50%	46 644 €	23 322 €	25	Aide classique	30%	13 993 €		
RES	SPEA	13	b	SPEA-13b	Réalisation des PGSE 2027 (3 UDI) et finalisation globale	Grand Besançon Métropole	2027	30 937 €	non			103	Jours	50%	30 937 €	15 469 €	25	Aide classique	30%	9 281 €		
RES	AEP	1	a	AEP-1a	Etude Ressource stratégique phase 3 (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	380 000 €	non			287	Jours	70%	380 000 €	266 000 €	23	Aide classique	8%	30 000 €		
SUB	TRANSV	1	a	TRANSV-1a	Chargé de mission effluents non domestiques (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	179 400 €	oui			660	Jours	70%	179 400 €	125 580 €	13	Aide classique	0%	- €		
TSV	ANIM	2	a	ANIM-2a	Animation et pilotage de la démarche territoriale de réduction des substances dangereuses (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	49 140 €	oui			180	Jours	70%	49 140 €	34 398 €	29	Aide classique	0%	- €		
TSV	ANIM	3	a	ANIM-3a	Animation, diagnostics et accompagnement des garages automobiles pour la réduction des pollutions accidentielles et chroniques (2026-2028)	Chambre des Métiers et de l'Artisanat BFC	2026	28 860 €	oui			87	Jours	70%	28 860 €	20 202 €	13	Aide classique	0%	- €		
SUB	TRANSV	4	a	TRANSV-4a	Action de réduction des toxiques et accompagnement des industries (2026-2026)	Chambre de Commerce et d'Industrie	2026	18 330 €	oui			60	Jours	70%	18 330 €	12 831 €	13	Aide classique	0%	- €		
SUB	TRANSV	5	a	TRANSV-5a	Sensibilisation des citoyens en habitat collectif aux pollutions des cours d'eau et à la gestion de déchets dangereux (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	179 400 €	oui			660	Jours	70%	89 700 €	62 790 €	11	Aide classique	0%	- €		
TSV	ANIM	4	a	ANIM-4a	Animation et sensibilisation de différents publics aux polluants dans l'eau et mise en œuvre de projets et sensibilisation avec les scolaires (2026-2028)	Ville de Besançon	2026	60 282 €	oui			204	Jours	70%	60 282 €	42 197 €	11	Aide classique	0%	- €		
SUB	TRANSV	7	a	TRANSV-7a	Sensibilisation à l'approche "One Health" (Une seule santé) 2026-2028	Grand Besançon Métropole	2026	207 000 €	oui			330	Jours	64%	207 000 €	132 480 €	11	Aide classique	0%	- €		
TSV	ANIM	5	a	ANIM-5a	Actions d'animatisations et de communication dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de GBM (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	405 300 €	oui			400	Jours	50%	140 500 €	70 250 €		Aide classique	0%	- €		
POL	IND	1	a	IND-1a	Investissements des entreprises pour la réduction des toxiques (2026-2028)	Grand Besançon Métropole	2026	1 800 000 €	oui					70%	1 800 000 €	1 260 000 €	13	Aide classique	0%	- €		
POL	IND	2	a	IND-2a	Etude pour la mise en conformité de l'aire de lavage des engins lourds et camions sur le CTM	Ville de Besançon	2026	48 000 €	oui					40%	48 000 €	19 200 €	13	Aide classique	0%	- €		
POL	IND	3	a	IND-3a	Création d'un écoentre rue Jaquard avec pré-traitement des EP et des jus d'écoulement de l'aire de stockage des déchets	Ville de Besançon	2026	484 144 €	oui					40%	242 072 €	96 829 €	13	Aide classique	0%	- €		
TSV	ANIM	6	a	ANIM-6a	Sensibilisation des scolaires aux pollutions par les déchets dangereux et les plastiques dans les cours d'eau, animations conjointes et sensibilisation aux alternatives naturelles (2026-2028)	SYBERT	2026	40 339 €	oui			112	Jours	70%	40 339 €	28 237 €	11	Aide classique	0%	- €		
MIA	MAH	1	a	MAH-1a	Etudes complémentaires - restauration du ruisseau de Bénusse secteur 2 ou 3 (hydrologie, topographie, hydraulique, APS/PRO, DLE)	Fédération de Pêche 25	2028	40 000 €	oui					80%	40 000 €	32 000 €	24	Aide classique	5%	2 000 €		
MIA	MAH	2	a	MAH-2a	Film pédagogique sur la restauration du ruisseau de Bénusse amont - Génese/travaux/suivis/résultats/Gains écologiques	Fédération de Pêche 25	2027	20 000 €	non					80%	20 000 €	16 000 €	24	Aide classique	5%	1 000 €		
MIA	MAH	3	a	MAH-3a	Travaux de restauration morphologique - ruisseau du Pontot à Dannemarie-sur-Crète_tranche 1	Fédération de Pêche 25	2026	450 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1000	ML	1 000	ML	80%	450 000 €	360 000 €	24	Aide classique	5%	22 500 €	
MIA	MAH	4	a	MAH-4a	Travaux de restauration morphologique - ruisseau du Pontot à Dannemarie-sur-Crète_tranche 2	Fédération de Pêche 25	2027	750 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1350	ML	1 350	ML	80%	750 000 €	600 000 €	24	Aide classique	5%	37 500 €	
MIA	MAH	5	a	MAH-5a	Ruisseau de la source des 3 chevaliers : études complémentaires	Fédération de Pêche 25	2027	50 000 €	oui					80%	50 000 €	40 000 €	24	Aide classique	5%	2 500 €		
MIA	MAH	6	a	MAH-5a	Travaux de restauration morphologique - ruisseau des Trois Chevaliers réalisation du diagnostic écologique	Fédération de Pêche 25	2028	400 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	1350	ML	1 350	ML	80%	400 000 €	320 000 €	24	Aide classique	5%	20 000 €	
MIA	MAH	7	a	MAH-7a	Ruisseau du moulin Caillet réalisation du diagnostic écologique	Fédération de Pêche 25	2026	25 000 €	oui					50%	25 000 €	12 500 €	24	Aide classique	30%	7 500 €		
MIA	MAH	8	a	MAH-8a	Diagnostic hydroécologique du ruisseau de Busy	Fédération de Pêche 25	2028	25 000 €	oui					50%	25 000 €	12 500 €	24	Aide classique	30%	7 500 €		
MIA	MAH	9	a	MAH-9a	Programme de restauration du ruisseau de la Mouillière	Grand Besançon Métropole	2026	200 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau					50%	200 000 €	100 000 €	24	Aide classique	20%	40 000 €	
TSV	ANIM	7	a	ANIM-7a	Restauration du ruisseau des Longeaux : animation foncière et études complémentaires	Grand Besançon Métropole	2027	50 000 €	non					50%	50 000 €	25 000 €	24	Aide classique	30%	15 000 €		

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT

Volet	Action	Sous action	Code Action	Libellé détaillé de l'action	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération HT	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Contribution au défi PBACC	Agence de l'eau							Conseil Départemental				
											Indicateur assiette	Unité assiette	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Aide CD1	%	R	
TSV	ANIM	8	a	ANIM-8a	Animation du plan de gestion marais de Saône et du BV Arcier (dont commission arcier), animation stratégique et achat foncier 2026-2028 Ainsi que : - Journal du marais de Saône - Fête du marais 2027 - Suivi qualité de l'eau et bilan complet - Suivi piézométrique, bilan et perspectives travaux	SMMSBVA	2026	274 000 €	non			691	jours	70%	274 000 €	191 800 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	12	a	MAH-12a	Restauration du ruisseau des Mercureaux Travaux	SMMSBVA	2028	21 590 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	150	ML	150	ML	70%	21 590 €	15 113 €	24	Aide classique	0%	-	€
MIA	MAH	13	a	MAH-13a	Neutralisation des drains du marais de Saône (mise en place de bouchons/comblements sur les secteurs les plus pertinents pour restaurer les zones humides, DL/E/DCE, préparation forêt, communication, panneaux. Travaux 2026-2028	SMMSBVA	2026	248 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides	29	Ha	29	Ha	80%	248 000 €	198 400 €	24	Aide classique	0%	-	€
MIA	MAH	14	a	MAH-14a	Restauration morphologique du ruisseau du Gour	SMMSBVA	2028	134 000 €	oui	Défi 11_Restaurer 500 km de cours d'eau	377	ML	377	ML	70%	134 000 €	93 800 €	24	Aide classique	0%	-	€
MIA	MAH	15	a	MAH-15a	Etude restauration du ruisseau du Vaizot (potentiel de réaménagement des secteurs rectilignes) AVPS	SMMSBVA	2026	18 192 €	non			15	jours	80%	18 192 €	14 554 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	16	a	MAH-16a	Etude pour la poursuite de la neutralisation de drains et réhabilitation des cours d'eau pour la restauration de la zone humide du marais de Saône	SMMSBVA	2026	32 385 €	oui	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			30	jours	80%	32 385 €	25 908 €	24	Aide classique	0%	-	€
MIA	MAH	17	a	MAH-17a	Gestion des espèces exotiques envahissantes travaux 2026-2028	SMMSBVA	2026	31 798 €	non			60	Jours	50%	31 798 €	15 899 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	18	a	MAH-18a	Réouverture de milieux	SMMSBVA	2028	45 000 €	non	Défi 12_Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides			25	jours	50%	45 000 €	22 500 €	24	Aide classique	0%	-	€
MIA	MAH	19	a	MAH-19a	Schéma de valorisation du marais de Saône et de sensibilisation (amélioration des sentiers et accessibilité, pédagogie et sensibilisation avec panneaux etc.) 2026-2028	SMMSBVA	2026	131 000 €	non			181	jours	50%	131 000 €	65 500 €	24	Aide spécifique	20%	26 200 €		
MIA	MAH	20	a	MAH-20a	Développement d'un programme scolaire et organisation de visites guidées dans le marais pour présenter les enjeux et travaux (primaire, collège, lycée, autres formations, grand public, partenaires, élus) 2026-2028	SMMSBVA	2026	42 900 €	non			150	jours	70%	42 900 €	30 030 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	21	a	MAH-21a	Achat foncier pour la maîtrise foncière (nécessaire pour la mise place de projets avec travaux et/ou une gestion cohérente/pertinente)	SMMSBVA	2026	70 000 €	oui					80%	70 000 €	56 000 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	22	a	MAH-22a	Achat foncier pour la maîtrise foncière (nécessaire pour la mise place de projets avec travaux et/ou une gestion cohérente/pertinente)	SMMSBVA	2027	40 000 €	oui					80%	40 000 €	32 000 €	24	Aide classique	0%	-	€	
MIA	MAH	23	a	MAH-23a	Achat foncier pour la maîtrise foncière (nécessaire pour la mise place de projets avec travaux et/ou une gestion cohérente/pertinente)	SMMSBVA	2028	50 000 €	oui					80%	50 000 €	40 000 €	24	Aide classique	0%	-	€	
							TOTAL	26 089 727 €									9 235 249 €		0%	23 000 €	4%	
							sous-total	26 089 727 €									9 235 249 €		0%	23 000 €	53 274 €	